



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT NO. 296-2019
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET
D'ENCADRER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UNE EXPLOITATION
AGRICOLE DANS LA ZONE M.7 TENUE LE 8 JANVIER 2020 À 20H08**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT :

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur du **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 296-2019**, les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

1. Le Projet de Règlement no. 296-2019 vise à amender le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer les constructions accessoires à une exploitation agricole dans la zone M.7.
2. Le Projet de Règlement no. 296-2019 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage Gaspésien et sur le site Internet de la municipalité afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.
3. Le Projet de Règlement no. 296-2019 peut être consulté au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

L'assemblée publique de consultation est close à 20h14.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 8 janvier 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller au siège no. 4
(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, la séance est ouverte à 20h15.

RÉS.01.01.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications aux points suivants :

4. Retirer le mot « aréna ».
10. Ajouter le mot « de » après École.
13. Ajouter « plus les frais de transport ».
17. Remplacer le mot « protection » par « sécurité », et le mot « officier » par « chef ».

ADOPTÉE

RÉS.02.01.20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2, 4, 6 ET 18 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 2 décembre 2019** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires des 4, 6 et 18 décembre 2019** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.01.20

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7588 à #7608** ainsi que **#31918 à #31985**, pour un montant total de **505 681.92 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.01.20

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020 & AUTORISER SIGNATURES

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Cap-Chat de procéder à l'embauche d'étudiants lors de la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a créé le programme « Emplois d'été Canada », dont une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour les aider à obtenir un emploi et/ou les compétences reliées à leur carrière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la **Ville de Cap-Chat AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière au Ministre de l'Emploi et du Développement social**, et ce, dans le cadre du **Programme d'emplois d'été Canada 2020**.

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents inhérents** à la présente demande.

ADOPTÉE

RÉS.05.01.20

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – FONDS DE ROULEMENT / TAXES 2020

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que des **emprunts temporaires ne dépassant pas 70 821. \$** soient et sont effectués sur le **compte spécial « Fonds de roulement »** en attendant la perception des taxes 2020 et dont l'échéance de remboursement est fixée avant le **31 décembre 2020**.

ADOPTÉE

RÉS.06.01.20

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS / TAXES 2020

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **SOIT ET EST AUTORISÉE** à effectuer des **emprunts temporaires** pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la **Caisse populaire Desjardins de Cap-Chat**, en attendant la perception des taxes 2020, en autant que **lesdits montants n'excèdent pas la somme de quatre cent mille dollars (400 000. \$)** et que **les remboursements s'effectuent dans l'année courante 2020** (article 567-ch.C-19 de la Loi sur les cités et villes).

ADOPTÉE

RÉS.07.01.20

AUTORISER PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2020 (AU BESOIN LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION)

ATTENDU QUE la municipalité peut, en cours de l'année 2020, exécuter des travaux d'urgence non planifiés, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (Route 132) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe au MTO ;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est valide pour la période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports du Québec de :

- Lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés ;
- Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du ministère des Transports du Québec pour les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000. \$) ;
- Que le Directeur général-greffier ou le Directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à signer toutes les demandes de permis nécessaires.

ADOPTÉE

RÉS.08.01.20

AUTORISER SIGNATURES & PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** messieurs **Yves Roy** et **Michaël Béland**, respectivement directeur général-greffier et directeur des Travaux publics de ladite municipalité, à **présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toutes les demandes de certificat d'autorisation nécessaires à la réalisation des différents travaux effectués sur le territoire de la municipalité, et ce, pour l'année 2020.**

ADOPTÉE

RÉS.09.01.20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS SPORTIVES / ÉCOLE DE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT – 1 000. \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'école de l'Escabelle de Cap-Chat datée du 25 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande d'aide financière a pour but de maintenir les activités sportives se déroulant à l'école, soient le club de course, le triathlon, le soccer intérieur (futsal) et le badminton ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue des activités sportives de l'école assure également la promotion des saines habitudes de vie ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PARTICIPE** au financement des activités sportives de l'école de l'Escabelle de Cap-Chat, pour un montant de l'ordre de 1 000. \$, afin de permettre de défrayer une partie des coûts pour les déplacements des élèves ; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.01.20

ANNULATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN (2019-2022) POUR LES SERVICES DE CONCIERGERIE DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX – ABROGER RÉS.12.09.19

VU la lettre datée du 10 décembre 2019 de l'entreprise « L'ABC DU MÉNAGE » informant la Ville de Cap-Chat qu'elle met fin, à compter du 13 décembre 2019, à son contrat d'entretien (2019-2022) pour les services de conciergerie de certains édifices municipaux ;

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ**, à la demande de l'entreprise « L'ABC DU MÉNAGE », de mettre fin à la convention relative au contrat d'entretien (2019-2022) pour les services de conciergerie de certains édifices municipaux.

Il est, de plus, résolu que la résolution portant le numéro 12.09.19 est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

RÉS.11.01.20

OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE CONCIERGERIE DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020 / NETTOYAGE PLUS – 16 000. \$ + TX – BUDGET RÉG. & AUTORISER SIGNATURES

CONSIDÉRANT l'annulation du contrat d'entretien 2019-2022 pour les services de conciergerie de certains édifices municipaux (RÉS.10.01.20) ;

CONSIDÉRANT QUE Nettoyage Plus dont le propriétaire, monsieur Steve Boucher, a manifesté son intérêt pour effectuer les services de conciergerie de la municipalité et a déposé une offre de services pour l'année 2020, au montant de seize mille dollars (16 000. \$) plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre déposée par Nettoyage Plus, pour les services de conciergerie de certains édifices municipaux, au montant de 16 000. \$ + taxes, et ce, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ; cette somme étant appropriée au budget régulier.

Il est, de plus, résolu que madame Marie Gratton et monsieur Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

RÉS.12.01.20

ACHAT D'UNE SURFACEUSE USAGÉE DE LA VILLE DE CHANDLER / 20 000. \$ + TX + FRAIS DE TRANSPORT – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la surfaceuse que possède actuellement la Ville nécessite de multiples réparations et soit que les pièces n'existent plus ou sont de plus en plus difficiles à obtenir ;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a mis en vente une surfaceuse usagée de marque Zamboni 520, année 2002, série 6983, réusinée en 2010, et dont le moteur a été changé en 2018, vérifications faites auprès de l'entreprise Robert Boileau Inc., le réparateur ;

ATTENDU QUE l'équipement est en bon état de fonctionnement et rencontre les besoins de la Ville ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap Chat **PROCÈDE à l'achat et au paiement d'une surfaceuse usagée de marque Zamboni 520, année 2002, série 6983**, et qu'elle en effectue le paiement à la **Ville de Chandler**, au montant de **vingt mille dollars (20 000. \$) + les taxes + les frais de transport**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.13.01.20

AUTORISER L'ACHAT ET LE PAIEMENT DE TOILES SOLAIRES POUR FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE / MEUBLES RICHARD INC. – 4 245. \$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à l'achat de onze (11) toiles solaires** pour en habiller les fenêtres de l'Hôtel de Ville et en autorise le paiement à **Meubles Richard Inc. de Cap-Chat**, soit **4 245. \$ + taxes** ; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.14.01.20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. - / 3 500. \$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le versement d'une aide financière de trois mille cinq cents dollars (3 500. \$) à la Corporation de l'aréna de Cap-Chat Inc.**, dans le but de couvrir le salaire, les avantages sociaux et les frais inhérents de l'employé, et ce, pour la période s'échelonnant du 29 décembre 2019 au 25 janvier 2020 ; cette somme étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.01.20

SURPRESSEUR CÔTE-DES-NEIGES – ÉLABORATION D'APPEL D'OFFRES EN 4 LOTS DIFFÉRENTS ET ASSISTANCE PROFESSIONNELLE DURANT L'APPEL D'OFFRES DE SEPTEMBRE 2019 / ARPO GROUPE-CONSEIL – 6 195. \$ + TX – PROGRAMME TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a, dans le cours de septembre 2019, fait paraître sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) un appel d'offres pour la réalisation de travaux et la mise en service d'un nouveau surpresseur en remplacement de celui de la Côte-des-Neiges ;

ATTENDU QU'au terme de cet appel d'offres, aucune offre n'a été déposée dans le délai ;

ATTENDU QUE dans l'intérêt de la Ville, l'appel d'offres est divisé en quatre lots distincts, soient : l'achat d'une génératrice, l'achat des équipements de mécanique de procédés, le génie civil ainsi que les travaux électriques et l'installation des équipements de mécanique de procédés ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a requis les services de la firme Arpo Groupe-Conseil ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels s'élèvent à 6 195. \$ + taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement à la firme Arpo Groupe-Conseil**, de la facture numéro NR-1135 datée du 12 décembre 2019, au montant de **6 195. \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée à même le **Programme TECQ 2014-2018**.

ADOPTÉE

RÉS.16.01.20

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – UNIFORMISATION DE LA STRUCTURE HIÉRARCHIQUE – PROMOTION – ÉCHELLE SALARIALE DE CHEF À LA FORMATION

ATTENDU QUE le Capitaine de la caserne 37 de la Ville de Cap-Chat a été promu au poste de Chef à la formation à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

ATTENDU QUE l'échelle salariale proposée pour ce poste est :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
24.79 \$ / h	25.29 \$ / h	25.80 \$ / h	26.32 \$ / h	26.85 \$ / h	27.39 \$ / h

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **APPROUVE et CONFIRME** la promotion accordée au Capitaine **Éric Savard** qui devient, à compter du 1^{er} janvier 2020, Chef à la formation ;
- **APPROUVE et FAIT SIENNE** l'échelle salariale proposée, telle que décrite plus avant et prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

RÉS.17.01.20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / DOMAINE SPORT'ÉVASION CAP-CHAT INC.

Suite au rapport daté du 18 décembre 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Suite à l'avis publié le 18 décembre 2019 sur le site Internet de la municipalité et le 25 décembre 2019 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

Suite à la consultation publique séance tenante (aucune question de l'assemblée) ;

En conséquence, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé le long de la Route de Saint-Octave-de-l'Avenir à Cap-Chat, lots P 29-1, P 29-2, 30-1, 30-2, 31-1 du Rang 3, Canton Cap-Chat – zone Eaf.12, à savoir :

- **Un angle d'intersection de 49 degrés au lieu du minimum requis de 75 degrés à l'intersection de la rue privée et la Route de Saint-Octave-de-l'Avenir ;**
- **À l'approche de l'intersection, que les premiers 30 mètres de longueur de la rue qui se raccorde à l'autre rue puissent être non rectiligne ;**
- **À l'intersection des rues, une pente de plus ou moins 9 % au lieu de la pente maximale de 5 % exigée dans un rayon minimal de 30 mètres de l'intersection.**

ADOPTÉE

RÉS.18.01.20

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 296-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UNE EXPLOITATION AGRICOLE DANS LA ZONE M.7

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 296-2019** amendant le Règlement de zonage N° 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer les constructions accessoires à une exploitation agricole dans la zone M.7 soit et est adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Yves Roy, directeur général et greffier, **ATTESTE** que les formulaires de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux ont tous été déposés à son bureau. Conformément à la loi, une confirmation sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOT DU MAIRE

Madame le maire, Marie Gratton, transmet aux personnes présentes dans l'assemblée les vœux du Conseil à l'occasion du Nouvel An.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h52 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER